



## AVIS DE CONCOURS SUR TITRES

### INFIRMIER EN SOINS GENERAUX ET SPECIALISES 1<sup>er</sup> GRADE

Le Centre Hospitalier de Cornouaille organise un concours sur titres d'Infirmier en Soins Généraux et Spécialisés de 1<sup>er</sup> grade de la Fonction Publique Hospitalière.

#### TEXTES DE BASE

- Code de la santé publique
- Code Général de la fonction publique
- Décret n°2010.1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière
- Arrêté du 10 juin 2004 modifié fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres d'infirmier responsable des soins généraux délivrés par les Etats membres de l'Union Européenne ou autres Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, mentionné à l'article L.4311-3 du code de la santé publique modifié par l'arrêté du 7 février 2007

#### CONDITIONS D'ACCES

- Remplir les conditions générales d'accès à la Fonction Publique (articles L.321-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique)
- Etre titulaire :
  - soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L. 4311-5 du code de la santé publique (diplôme français d'Etat infirmier ou titre de formation listé dans l'article L.4311-3 en ce qui concerne les ressortissants européens, diplôme d'Etat infirmier de secteur psychiatrique),
  - soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique.

#### NOMBRE DE POSTES

- 15

#### NATURE DES EPREUVES

Admissibilité A partir du 4 juin 2024	Admission A partir du 4 juillet 2024
Examen des dossiers de candidature	Le jury établit la liste des candidats admis après examen des dossiers de candidature et délibération. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

## PIECES A FOURNIR

Les candidats doivent fournir **en 3 exemplaires**, les pièces suivantes :

- une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- un curriculum vitae sur papier libre indiquant les titres détenus, les diverses fonctions occupées, les périodes d'emploi et les actions de formations suivies.

Les pièces suivantes seront à joindre en **un seul exemplaire** :

- le dossier d'inscription (pages 1 à 7)
- la copie du diplôme d'État infirmier, ou de l'autorisation d'exercer délivrée en application de l'article L.4311-4 du même code
- un justificatif des formations suivies
- la copie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.

## Période et modalités d'inscription

- Le dossier d'inscription est disponible sur le lien : <https://www.ch-cornouaille.fr/letablissement/> (Rejoignez-nous – présentation des concours – les différents concours).
- Dépôt des dossiers de candidature : **du 02 mai 2024 au 3 juin 2024 inclus** par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à :

M. Le Directeur des Ressources Humaines et des Relations Sociales  
CH de Cornouaille - 14 bis avenue Yves Thépot  
29107 QUIMPER Cédex

L'inscription du candidat ne sera validée qu'à réception du dossier de candidature complet (accompagné des pièces justificatives).

Le Centre Hospitalier de Cornouaille se réserve la possibilité de modifier les dates et lieux communiqués.

A QUIMPER, le 30 avril 2024

Pour le Directeur,  
Arnaud SANDRET

